

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 mars 2009**

Décision n° **B-2009-0749**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Quartier l'Ecoin sous la Combe - Réaménagement des espaces extérieurs - Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination - Autorisation de signer un avenant n° 2

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 mars 2009

Compte-rendu affiché le : 31 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Desseigne, Crédoz, Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. David G..

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Bureau du 30 mars 2009

Décision n° B-2009-0749

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier l'Ecoin sous la Combe - Réaménagement des espaces extérieurs - Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination - Autorisation de signer un avenant n° 2**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2004-1817 en date du 29 mars 2004, le conseil de Communauté a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) dans le cadre du réaménagement des espaces extérieurs du quartier Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin. Ce marché a été notifié sous le numéro 04 0492 N le 27 avril 2004 à l'entreprise Procobat pour un montant de 158 000 € HT, soit 188 968 € TTC.

Pour les travaux d'infrastructure, la durée prévisionnelle contractuelle des travaux a été portée de 39 mois à 44 mois, soit une prolongation de cinq mois, donc une augmentation du temps de présence de l'OPC sur le chantier, non imputable à ce dernier.

Ce retard est imputable :

- d'une part, aux retards des interventions des concessionnaires :

. 9 mois de retard d'EDF pour la totalité des branchements basse et haute tension, à la suite de l'appel d'offres infructueux pour la désignation de leurs bureaux d'études,

. retards de l'opérateur du câble (Numéricable), à la suite des multiples modifications de ses raisons sociales, au changement constant des personnes en charge du dossier et à son refus de déplacer, à ses frais, ses réseaux sous le domaine public ;

- d'autre part, des retards dus également aux difficultés de mises au point avec la maîtrise d'œuvre, entraînant des modifications incessantes de plans (non prise en compte, par celle-ci, des demandes des futurs gestionnaires, ville de Vaulx en Velin et bailleurs).

Description et quantité des prestations à fournir :

- sur la base d'un temps à passer par le coordonnateur de 7 heures 15 minutes par semaine : (soit, 4 heures de réunion sur le chantier tous les jeudis et 3 heures 15 minutes de rédaction du compte-rendu, appels des entreprises, recalage des calendriers), cette augmentation des délais de cinq mois se traduit par un supplément d'heures à effectuer de 156,96 heures,

- rémunérées sur le coût horaire contractuel de base (annexe n° 4 du marché initial) de 65 € HT, le montant des prestations supplémentaires à effectuer par le coordonnateur s'élève à $65 \text{ €} \times 156,96 = 10\,202,40 \text{ € HT}$, arrondi à 10 200 € HT.

Cet avenant n° 2, d'un montant de 10 200 € HT, soit 12 199,20 € TTC, porterait le montant total du marché à 172 165 € HT, soit 205 909,34 € TTC, soit une augmentation de 8,96 % du montant initial du marché. La commission permanente d'appel d'offres a émis un avis favorable sur la passation de cet avenant le 27 février 2009.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant n° 2 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 2 au marché n° 04 0492 N conclu avec l'entreprise Proco bat pour une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination dans le cadre du réaménagement des espaces extérieurs du quartier Eco in sous la Combe à Vaulx en Velin. Cet avenant, d'un montant de 10 200 € HT, soit 12 199,20 € TTC, porte le montant total du marché à 172 165 € HT, soit 205 909,34 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée de l'opération n° 0705.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2009.